

Pauvreté urbaine et environnement
Descriptif proposé pour la période 2005-2010

Direction générale des programmes et des partenariats
Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Canada

25 mai 2005

Table des matières

SECTION 1 – INTRODUCTION	1
1.1 LA PROBLEMATIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	1
COMMENT PEUT-ON ENCOURAGER LES SOLUTIONS LOCALES?	7
1.2 INTERVENTIONS ANTERIEURES DU CRDI.....	8
1.3 ATOUTS ET APPRENTISSAGE	11
1.4 CONTEXTE INSTITUTIONNEL	14
SECTION 2 – VISION, BUT ET OBJECTIFS.....	15
2.1 VISION	15
2.2 BUT	15
2.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES	15
SECTION 3 – INCIDENCES VISEES ET QUESTIONS DE RECHERCHE A TRAITER, PAR OBJECTIF	16
SECTION 4 : MODALITES.....	20
4.1 TYPES DE VILLES ET D’ETABLISSEMENTS HUMAINS	20
4.2 VILLES CIBLÉES	21
4.3 GESTION DES CONNAISSANCES : PRODUCTION, MISE EN COMMUN ET UTILISATION	21
4.5 SOUTIEN AUX RÉSEAUX	23
4.6 RENFORCEMENT DES CAPACITES	23
SECTION 5 – PRIORITES REGIONALES.....	24
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	26

Figure et tableaux

FIGURE 1 - PAUVRETE URBAINE ET PRESSIONS EXERCEES SUR L'ENVIRONNEMENT	2
--	----------

Résumé

La nouvelle initiative de programme Pauvreté urbaine et environnement (PURE) appuie la recherche qui contribue à réduire les pressions qui s'exercent sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu. Elle adopte une démarche intégrée à l'égard des questions ayant trait à l'environnement et aux ressources naturelles dans les villes, en focalisant son action sur les axes thématiques suivants : agriculture urbaine, eau et assainissement, gestion des déchets et vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le régime foncier est considéré comme un axe transversal.

De même, l'initiative de programme a une *vision* de l'avenir : faire en sorte que les habitants des villes s'épanouissent dans des cadres de vie salubres et respectueux de la dignité humaine, où tous les intervenants municipaux, y compris les plus marginalisés, jouent un rôle déterminant dans la promotion du développement durable.

Son *but* est d'atténuer, dans des villes ciblées, les pressions sur l'environnement en favorisant l'accès équitable des pauvres aux services environnementaux, de réduire la dégradation du milieu et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu.

Ses objectifs spécifiques se rapportent à l'appui à la recherche, au renforcement des capacités et à l'établissement de réseaux qui aident les communautés urbaines pauvres à devenir des partenaires essentiels des administrations locales et des gouvernements nationaux, du secteur privé et d'autres intervenants pertinents afin de :

- comprendre la nature des pressions qui s'exercent sur l'environnement et des contraintes relatives à l'utilisation des ressources naturelles, l'examen de leur impact sur la pauvreté et l'identification des solutions possibles;
- faire l'essai d'interventions dans des quartiers urbains à faible revenu et d'évaluer des politiques qui visent à atténuer les pressions sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu; et
- contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques intégrées et pratiques durables et équitables liées à l'environnement et aux ressources naturelles en milieu urbain.

Outre les modalités classiques de production, de mise en commun et d'utilisation des connaissances, de renforcement des capacités et de réseautage propres au CRDI, la nouvelle initiative de programme affectera une part importante de son budget, dans le cadre d'une démarche privilégiant des « villes ciblées », à des projets de recherche intégrés qui seront menés dans des villes opportunément choisies dans chacune des régions. Elle compte ainsi susciter des recherches approfondies sur une longue période et cultiver des synergies avec des projets, terminés et en cours, du CRDI et d'autres organismes.

Les principales modalités seront l'importance accordée à la recherche participative faisant appel à des intervenants multiples et intégrant l'analyse sociale et sexospécifique de même qu'une stratégie de communications dirigée visant à mettre en valeur les résultats de la recherche en vue de leur application graduelle et à l'appui de l'élaboration de politiques.

*Le **CRDI** est une société d'État canadienne qui appuie les efforts des chercheurs des pays en développement pour les aider à créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et prospères.*

Liste des sigles

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALC	région Amérique latine et Caraïbes
AU	agriculture urbaine
BAsD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CIP	Centro Internacional de la Papa – Centre international de la pomme de terre
CORDIS	Service communautaire d’information sur la recherche et le développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DFID	Department for International Development – Royaume-Uni
ÉCOSANTÉ	Écosystèmes et santé humaine
EGRN	domaine de programme Environnement et gestion des ressources naturelles
ENDA RUP	Environnement et développement du tiers-monde
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FUM	Forum urbain mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles
GRN	gestion des ressources naturelles
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IFAN	Institut fondamental d’Afrique noire
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IIED	Institut international pour l’environnement et le développement
ILRI	Institut international de recherche sur l’élevage
IWMI	Institut international de gestion des ressources en eau
MOAN	région Moyen-Orient et Afrique du Nord
OMS	Organisation mondiale de la santé
PGU	Programme de gestion urbaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’environnement
PRE	Pauvreté rurale et environnement
PSE	domaine de programme Politique sociale et économique
RUAF	Centre de ressources en agriculture urbaine et en foresterie
SGE	Secrétariat de gestion de l’environnement
Asdi	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SIGA	Système intégré de gestion environnementale
TIC	technologies de l’information et de la communication
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	United States Agency for International Development
WEDO	Water and Environmental Development Organization

Section 1 – Introduction

1.1 La problématique en matière de développement

L'urbanisation de la pauvreté

Près de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones urbaines ou périurbaines. C'est dans les pays en développement que l'on retrouve le pourcentage le plus important de citadins, d'ailleurs sans cesse croissant : 77 % des habitants de l'Amérique latine et des Caraïbes (région ALC) sont des citadins, tandis qu'en Asie et en Afrique, ce pourcentage atteint 39 % et progresse au rythme de 3 % et 4 % par an, respectivement (Nations Unies, 2003). Pourtant, les hommes et les femmes qui migrent vers les villes en quête d'un avenir meilleur et de conditions de vie plus sûres ne trouvent ni l'un ni l'autre. D'après les Nations Unies, près d'un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, la plupart en Asie (550 millions), dans la région ALC (128 millions) et en Afrique (187 millions) (Nations Unies, 2003a). Sur le continent africain, ce sont 72 % des citadins qui vivent dans des bidonvilles, la concentration la plus élevée au monde.

La pauvreté, aussi bien en milieu urbain que rural, se caractérise par le manque de pouvoir, l'insécurité et l'absence d'influence. Mais les pauvres en milieu urbain sont davantage tributaires de l'argent que leurs homologues en milieu rural, car ils doivent acheter presque tout ce qui est essentiel à la vie quotidienne, de telle sorte qu'il est vraisemblable que les indicateurs de la pauvreté axés sur le revenu sous-estiment le degré relatif de pauvreté dans les zones urbaines (Satterthwaite, 2001). Les cas d'insécurité alimentaire et hydrique font ressortir le coût élevé de la pauvreté urbaine.

Insécurité alimentaire et hydrique

Une des principales causes de l'insécurité alimentaire est le coût élevé de la nourriture par rapport au revenu (IFPRI, 2002). La plupart des habitants des campagnes peuvent cultiver leur lopin de terre, mais les citadins, eux, doivent acheter la plupart des aliments qu'ils consomment, exception faite de ceux qui s'adonnent à l'agriculture urbaine. Les habitants des villes du Mozambique, par exemple, achètent 83 % de leurs aliments, tandis que les familles en milieu rural n'en achètent que 30 % (Kennedy, 2003). Cet état de choses se répercute sur la santé et a pour corollaires la malnutrition et la vulnérabilité à la maladie. Au Bangladesh et en Indonésie, la prévalence de l'insuffisance de poids, du rachitisme et des atrophies est plus élevée dans les bidonvilles que parmi la population rurale (FAO, 2004).

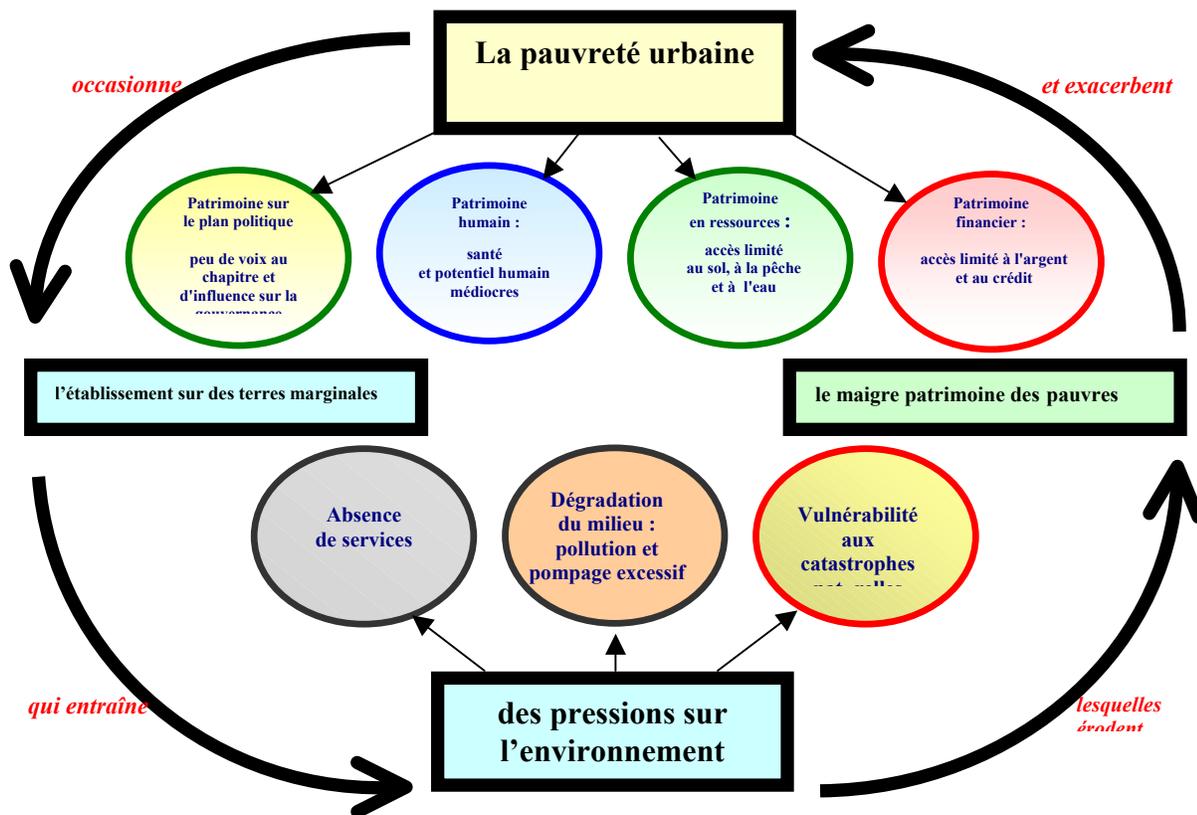
Moins de 20 % des pauvres qui résident dans des zones urbaines dans le monde ont accès à une eau salubre, contre 80 % des riches (IFPRI, 2002). Un grand nombre de ménages non desservis dépendent des approvisionnements en eau irréguliers de vendeurs privés, dont la qualité est variable. En moyenne, ces familles paient dix à vingt fois plus que ce que les familles desservies paient pour l'eau amenée sous conduite (Laurie et Marvin, 1999). Dans certaines villes, les pauvres des quartiers non desservis paient jusqu'à 200 fois ce que coûte l'eau du robinet et peuvent consacrer jusqu'à 25 % de leur revenu à l'eau (ONU-Habitat, 2001; Water Partners, 2004). Pour beaucoup de pauvres des villes, les installations sanitaires sont rudimentaires. Dans 43 villes africaines, 83 % de la population ne dispose pas de toilettes raccordées aux canalisations d'égout; dans les grandes villes d'Asie, ce pourcentage atteint 55 % (ONU-Habitat, 2004).

Non seulement les pauvres des villes ont-ils des dépenses importantes, mais ils sont également exposés à des risques beaucoup plus élevés en matière de santé à cause de leur accès limité à de l'eau propre, d'un mauvais drainage et de l'absence de collecte et de traitement des eaux usées. Dans les villes les moins développées, seulement 8 % des eaux usées sont traitées. Une étude a démontré que la prévalence de la diarrhée parmi les groupes les plus défavorisés des zones urbaines était plus élevée que parmi les habitants les plus pauvres des campagnes, et ce, dans sept pays sur onze (Ruel, Hadda et Garret, 1999). De telles répercussions sur la santé peuvent se produire car les pauvres sont placés face à un choix qui leur coûte cher, entre leur santé et des services trop onéreux pour eux. En Palestine, par exemple, la vidange par pompage des fosses septiques pleines peut coûter plus de 20 USD par mois; si on ne la fait pas, il y a débordement et contamination de la nappe souterraine dont est tirée l'eau de boisson.

Liens entre la pauvreté urbaine, les pressions exercées sur l'environnement et les obstacles à l'utilisation des ressources naturelles¹

En raison même de leur indigence, les pauvres des villes subissent de façon disproportionnée l'effet des pressions qui s'exercent sur l'environnement. *Ces pressions comprennent l'absence des services environnementaux essentiels, la dégradation du milieu causée par la pollution ou le pompage excessif de l'eau et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.* La figure 1 illustre ces liens.

Figure 1 - Pauvreté urbaine et pressions exercées sur l'environnement



¹ Dans les milieux urbains soumis aux pressions qu'exercent les êtres humains, la capacité des ressources naturelles d'assurer les services écosystémiques varie. Certains chercheurs mettent en doute le caractère naturel des ressources

La pauvreté urbaine occasionne l'établissement sur des terres marginales

L'insécurité foncière est l'une des causes sous-jacentes tant de l'utilisation qui est loin d'être optimale des ressources naturelles que des pressions exercées sur l'environnement avec lesquelles les pauvres doivent composer. Le prix des terrains qui augmente brusquement par effet d'une croissance rapide est un obstacle de taille à l'obtention d'un logement adéquat. Le prix des terrains viabilisés à la périphérie des villes d'Amérique latine est parfois aussi élevé que celui de tels terrains dans les villes des pays industrialisés, où le revenu par habitant est habituellement de 7 à 10 fois plus élevé (Smolka, 2003). L'aménagement des terrains se fait au profit des logements les plus lucratifs—il arrive qu'il n'y ait pas assez de terrains viabilisés même pour la classe moyenne (Everett, 1999). L'État n'est généralement pas intervenu sur le marché foncier pour procurer des logements à prix modique à proximité d'activités productrices de revenus ou de transports publics abordables et viables. Les habitants pauvres des villes et les migrants arrivés depuis peu disposant de moyens restreints et d'un accès limité au crédit n'ont donc d'autre choix que de s'établir sur des terres marginales en ayant un statut quasi légal ou d'occuper illégalement des terrains vacants (Alder, 1995). Par exemple, à Aguablanca, un arrondissement de Cali, en Colombie, où vivent des personnes à faible revenu, les lotissements illégaux représentent plus de la moitié des terrains bâtis et procurent un toit à 60 % de la population (Alvarez *et al.*, 1990; Velez-Guerra, 2003).

Afin de pouvoir mobiliser d'autres ressources, les ménages à faible revenu doivent accéder à la propriété foncière. En l'absence de titres de propriété, ou si les titres ne sont pas bien établis ou peuvent faire l'objet de contestation, les pauvres des villes ne peuvent affecter leurs terrains en nantissement pour obtenir le crédit qui leur permettrait d'acquérir les apports nécessaires à la création de petites entreprises de pêche ou d'agriculture urbaine. Même lorsque des terrains sont vacants dans les villes, il arrive souvent que les pauvres n'aient pas légalement le droit de les occuper, et l'État néglige généralement d'adopter des législations ou des politiques autorisant l'utilisation de terrains vacants, reconnaissant des droits d'utilisation des ressources distincts des droits fonciers ou donnant accès à des parcelles de terre. L'impossibilité de se faire entendre et d'exercer une influence sur le plan politique fait en sorte que les pauvres ne peuvent guère bénéficier de solutions de ce type.

L'établissement sur des terres marginales accroît les pressions sur l'environnement

Les collectivités urbaines démunies occupent souvent des terres marginales telles que des plaines inondables ou des collines abruptes. Ces sites sont caractérisés par le manque de services environnementaux, notamment un accès inadéquat à l'eau et à l'assainissement, un drainage insuffisant et l'absence de collecte et de traitement des eaux usées et de ramassage des ordures (Bartone, 2001). Dans les bidonvilles de Nairobi, 94 % de la population n'a pas accès à des installations sanitaires adéquates (Alder, 1995). À Cotonou, au Bénin, près de 10 % des ménages doivent vivre dans des endroits qui sont inondés pendant trois à quatre mois durant l'année (Bucknall, Raus et Pillai, 2000). En partie à cause de piètres services environnementaux et en partie à cause de l'emplacement des sites marginaux – près de dépotoirs, le long de canaux de drainage ou à proximité d'industries polluantes –, la dégradation du milieu est courante. Aux Philippines, des centaines de personnes démunies vivent à Quezon City, un bidonville installé sur la décharge de Manille, et dans les environs (Fry, Cousins et Olivola, 2002).

soumises à de telles pressions humaines et préfèrent parler de ressources environnementales plutôt que de ressources naturelles. Dans le texte, nous employons ce dernier terme.

Enfin, l'emplacement de leurs terrains rend également les pauvres des villes plus vulnérables aux catastrophes naturelles, comme les sécheresses et les inondations, dont la fréquence et la gravité augmentent en raison des changements climatiques². En 1998, une des pires inondations survenues à Dhaka a engorgé les réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage. On a manqué d'eau potable et les prix des aliments ont grimpé en flèche. La diarrhée s'est propagée parmi la population, et bien des gens se sont retrouvés au chômage (Rashid, 2000).

Les pressions sur l'environnement qui se répercutent le plus sur les conditions de vie des populations pauvres ont tendance à être localisées et présentes depuis longtemps, et non pas étendues et récentes (McGranaham, 2002). Ces pressions sont indissociables des conditions socioéconomiques liées à la pauvreté urbaine. Les citadins à faible revenu sont les plus vulnérables aux pressions qui s'exercent sur l'environnement, sont plus susceptibles d'en souffrir lorsqu'ils y sont exposés et reçoivent rarement le soutien dont ils ont besoin pour les aider à en atténuer les effets ou à en éliminer les causes sous-jacentes.

Les pressions sur l'environnement exacerbent la pauvreté

La figure 1 montre que, si la pauvreté occasionne des pressions sur l'environnement, celles-ci exacerbent à leur tour la pauvreté de plusieurs façons, qui sont interreliées, en érodant le maigre patrimoine des pauvres des villes. L'érosion de leur patrimoine humain par effet des répercussions de ces pressions sur leur santé est l'une des conséquences notables. Le manque de services d'adduction d'eau et d'assainissement et de services de ramassage des ordures ménagères rend les personnes qui vivent dans des établissements humains non structurés vulnérables aux maladies transmissibles et aux épidémies (Satherthwaite, 2003a). Prenons l'exemple des moustiques vecteurs du paludisme, qui se reproduisent dans l'eau stagnante de sorte qu'un drainage insuffisant peut contribuer à la transmission de la maladie. Le problème a pris des proportions considérables, jusqu'à 28 % des 300 à 500 millions de cas de paludisme signalés chaque année en Afrique étant recensés en milieu urbain (Keiser *et al.*, 2004). En revanche, les moustiques qui transmettent le virus de la dengue se reproduisent dans de l'eau plus propre, et les petits contenants utilisés pour conserver l'eau dans les maisons non raccordées au réseau d'approvisionnement en eau peuvent servir de milieux de reproduction (Satherthwaite, 2003a). La dengue a pris des proportions épidémiques dans les villes des Amériques, plus de 400 000 cas ayant été signalés en 2001 (TDR, 2002).

Dans les endroits où les habitants utilisent des latrines, les inondations dispersent les excréments et augmentent le risque de troubles gastro-intestinaux, surtout chez les enfants. L'absence de gestion des déchets solides attire les vecteurs de maladies, dont les rats, et entraîne le blocage des drains. À Quito, en Équateur, on a observé, dans les quartiers défavorisés, un taux de mortalité infantile 25 fois plus élevé que celui des quartiers résidentiels (FNUAP, 1996). L'absence de services environnementaux essentiels influe aussi, indirectement, sur le patrimoine financier. Les pauvres risquent de perdre leur revenu ou leur travail s'ils tombent malades ou doivent s'occuper

² Bien que leur cause initiale puisse être naturelle, les effets qui s'ensuivent sont souvent exacerbés par les activités humaines et par des facteurs socioéconomiques qui touchent les populations marginales de façon disproportionnée. Ainsi, on a dit du tremblement de terre de 1976 au Guatemala, qui a frappé les bidonvilles plus gravement que d'autres zones, que c'était le premier « tremblement de classe » (Charveriat, 2000).

de membres de leur famille qui le sont et ils peuvent également avoir à sacrifier leurs économies pour se procurer des médicaments et bénéficier de soins.

La détérioration de l'environnement causée par le pompage excessif ou la pollution contribue également à exacerber la pauvreté par la dégradation des processus ou des ressources naturelles dont les pauvres sont davantage tributaires que les mieux nantis. À titre d'exemple, si la pollution de l'eau souterraine et une élimination inappropriée des déchets sont liées aux menaces déjà évoqués pesant sur la santé, elles mettent également en péril le capital ressources naturelles, dont l'eau douce et les sols productifs nécessaires à l'agriculture urbaine, qui est l'un des principaux moyens auxquels les pauvres ont recours pour se nourrir et produire des revenus. La teneur en plomb des légumes produits dans l'agglomération du Caire est de 10 à 40 fois plus élevée que celle des légumes des régions rurales (Gertel et Samir, 2000). Autre exemple : les effluents non traités des eaux usées domestiques et industrielles dans l'océan Indien ont décimé les ressources marines, ce qui s'est répercuté sur la sécurité alimentaire et les revenus des pauvres qui pratiquent la pêche artisanale dans les villes côtières, notamment à Maurice et à Madagascar (Mpendazoe, 2000). Dans les zones plus favorisées, dont les habitants ont davantage voix au chapitre auprès des autorités politiques et ont plus de pouvoir économique, il est plus probable que soient appliquées des normes régissant les effluents et des règlements visant à diminuer la pollution à la source qui protègent le capital ressources naturelles.

Les femmes sont plus vulnérables aux pressions sur l'environnement

Les femmes sont non seulement présentes en très grand nombre dans les bidonvilles où des pressions s'exercent sur l'environnement, mais elles y sont également plus exposées en raison des rôles socioéconomiques qu'elles assument ou encore des contraintes et des différences biologiques (Satherthwaite, 2003a). Le manque de services environnementaux essentiels a des conséquences graves pour les femmes, à qui incombent généralement la corvée de l'eau et ses différentes utilisations, que ce soit pour la lessive, la cuisine ou l'hygiène (Banque mondiale, 2004). Les femmes peuvent également se sentir humiliées ou vivre dans l'insécurité en l'absence d'installations adéquates pour les soins d'hygiène personnelle. En outre, elles sont souvent responsables de l'élimination des eaux vannes et des déchets solides lorsqu'il n'y a pas de services d'assainissement et sont appelées à prendre soin d'enfants malades, ce qui a pour effet de les exposer plus que les hommes aux maladies transmissibles (Sapir, 1990). La dégradation du capital ressources naturelles peut également avoir des conséquences plus lourdes pour les femmes. Dans les villes, il y a davantage de probabilités que les femmes travaillent à l'extérieur de la maison pour contribuer à la subsistance du ménage (IFPRI, 2004a), et un des moyens auxquels elles ont recours pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille et lui apporter un revenu est la production agricole en milieu urbain et la vente des produits. Dans beaucoup de pays, la majorité des agriculteurs en milieu urbain sont des femmes, qui n'ont souvent pas d'autre possibilité pour se procurer un peu d'argent tout en vaquant aux tâches domestiques. C'est le cas en Ouganda, au Kenya et en Namibie, tout comme à Rosario, en Argentine. À Dar es-Salaam, deux tiers des agriculteurs urbains sont des femmes (Lee-Smith, 2004). Dans de nombreux cas, leurs efforts peuvent tout changer quant à l'état nutritionnel de leurs enfants (Tripp 1997).

Les politiques gouvernementales n'ont pas réussi à résoudre les problèmes environnementaux des villes

Aussi bien les politiques que les méthodes des administrations locales et des gouvernements nationaux tendent à décourager plutôt qu'à conforter les efforts et les investissements des collectivités pauvres des villes. Dans la plupart des pays en développement, la majorité des citoyens pauvres évoluent et travaillent dans la sphère non structurée. Lorsque la légalité est un privilège concédé uniquement à ceux qui ont la possibilité de faire entendre leur voix et qui possèdent un certain pouvoir économique, les exclus – c'est-à-dire les pauvres des villes – n'ont d'autre choix que l'« illégalité » (Velez-Guerra, 2003). Par conséquent, les stratégies d'adaptation que les pauvres devront nécessairement adopter débordent du secteur structuré et du cadre de la légalité. À Dakar, par exemple, la plupart des agriculteurs urbains utilisent des eaux usées non traitées pour irriguer leur potager, même si 60 % d'entre eux ont été infectés par des parasites intestinaux. Ils préfèrent les eaux usées à l'eau non contaminée, car il s'agit d'une source plus fiable, grâce à laquelle ils dépensent moins en engrais, font davantage de profits et obtiennent de meilleurs rendements. Tant la législation sur la santé que la législation relative à l'environnement ont banni l'utilisation des eaux usées dans le pays, mais les tentatives des autorités nationales et municipales pour faire respecter la loi ont été vaines. Chaque fois qu'une conduite d'égout était réparée, les agriculteurs la brisaient de nouveau. Les autorités ferment désormais les yeux sur cette pratique au lieu de collaborer avec les paysans pour trouver des solutions acceptables, par exemple repérer des parcelles de remplacement où des sources d'eau douce permettent l'irrigation, construire des stations d'épuration peu coûteuses et viables ou envisager une gamme complète de possibilités de ne faire aucun traitement tout en réduisant les risques. Peut-être en partie à la suite d'un projet financé par l'IP AU, on croit voir poindre chez les autorités une volonté nouvelle d'admettre ce qui se passe et de travailler avec les intéressés pour protéger à la fois la santé de la population et les revenus des agriculteurs (Faruqi, Niang et Redwood, 2004).

Même lorsque la politique de l'État est favorable aux pauvres et qu'elle prévoit une décentralisation appropriée, elle est rarement accompagnée des ressources ou des mécanismes de gouvernance requis pour établir un partenariat avec les collectivités démunies en vue de la concrétisation des orientations nationales. Par exemple, en Colombie, la loi accorde à tous les citoyens le droit d'obtenir des services environnementaux indépendamment de leur statut foncier, donc même s'ils squattent (Payne et Fernandes, 2001). Toutefois, les municipalités colombiennes n'ont guère la capacité d'offrir ces services, en raison de ressources humaines et financières insuffisantes et du peu de possibilités d'associer les collectivités pauvres.

Quelques exemples de stratégies locales conçues pour atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement

Des ONG collaborant avec des groupes communautaires, dans certains cas avec la participation des gouvernements, ont fait la démonstration de stratégies utiles pour atténuer les pressions sur l'environnement. Par exemple, le projet pilote d'Orangi a permis de doter des quartiers à faible revenu de Karachi et d'autres villes du Pakistan d'installations peu coûteuses d'assainissement et d'évacuation des eaux usées (Hasan, 1997). Enda RUP a mis en place des systèmes intégrés pour l'assainissement, le ramassage des déchets solides, l'épuration des eaux usées à moindre coût et la production de compost à Castor (Dakar), dont les coûts d'exploitation et d'entretien sont pris en charge par la collectivité (Gaye et Diallo, 1997). Il existe également des exemples d'innovations pilotées par des autorités municipales ayant établi une collaboration étroite avec

des groupes à faible revenu et des organismes communautaires. Ainsi, presque tous les habitants de Porto Alegre, au Brésil, bénéficient désormais d'un approvisionnement en eau sous conduite et du ramassage régulier des ordures ménagères, et la majorité d'entre eux vivent dans de bonnes conditions d'hygiène. Le service de ramassage des ordures prévoit la collecte des articles recyclables, qui sont triés et vendus par des coopératives regroupant des citoyens pauvres (Menegat, 2002). Porto Alegre a mis à exécution des réformes en matière de gouvernance grâce auxquelles les citoyens peuvent savoir facilement qui profite des dépenses qui sont faites (Abers, 1998). La ville d'Ilo, au Pérou, a élaboré un plan environnemental Action 21 à l'échelon local dont les groupes à faibles revenus ont tiré des avantages considérables (López Follegati, 1999). On a également observé d'importantes innovations à l'échelon national. En Thaïlande, par exemple, l'Urban Community Development Office a appuyé un vaste éventail d'améliorations communautaires qui avaient trait au logement, aux services essentiels et à la gestion de l'environnement (Boonyabancha, 1999). Parfois, tant le gouvernement que les institutions du secteur privé agissent directement à l'appui de politiques novatrices dont tous bénéficient. Ainsi, la société des chemins de fer au Kenya loue des terrains vacants à la population aux fins de l'agriculture urbaine. De même, à Harare et Accra, certains établissements privés (dont des écoles, des hôpitaux, des églises et des industries) et des propriétaires fonciers permettent à des pauvres qui pratiquent l'agriculture urbaine d'utiliser leurs terrains vacants (MDP, 2001; Vélez-Guerra, 2004).

Comment peut-on encourager les solutions locales?

Comment peut-on encourager des solutions locales novatrices et tirer parti de celles qui existent ? L'ONU-Habitat a déterminé plusieurs éléments qui revêtent une importance décisive pour la réforme de la gouvernance locale nécessaire à une urbanisation durable et équitable. S'il est rare que ces éléments soient bien mis à exécution, on retrouve la plupart d'entre eux, sinon tous, dans les cas précités, associés à quelques adaptations technologiques utiles :

- prise de décision démocratique et participation constructive des pauvres des villes;
- décentralisation des pouvoirs, qui sont confiés à des administrations locales responsables, avec des moyens et des capacités appropriés;
- resserrement des liens entre les différents ordres de gouvernement relativement aux questions concernant la gestion de l'environnement urbain (comme l'aménagement des bassins versants);
- mobilisation de ressources locales limitées selon des modalités novatrices, afin de créer des possibilités de développement économique tout en améliorant la qualité du cadre de vie (ONU-Habitat, 2004a).

De tels contextes urbains (démocratiques, responsables, efficaces et novateurs) dépendent de l'appui du gouvernement national. En outre, les politiques environnementales nationales ne doivent pas seulement aborder les problèmes liés à la salubrité de l'environnement en milieu urbain, mais doivent aussi limiter l'empreinte écologique de la ville—c'est-à-dire empêcher le transfert des pressions sur l'environnement (comme la baisse du niveau des nappes d'eau souterraines en l'absence de contraintes imposées aux marchés de l'eau tant en milieu rural qu'urbain) à des populations et à des écosystèmes qui se trouvent au-delà des limites de la municipalité (Satterthwaite 2003a).

Bien qu'il soit difficile de remédier aux pressions sur l'environnement auxquelles font face les pauvres des villes, l'examen des quelques initiatives couronnées de succès démontre bien les prouesses que les habitants des quartiers défavorisés, les organismes communautaires et les ONG peuvent accomplir avec des moyens limités lorsqu'ils entretiennent de bonnes relations avec les autorités locales et d'autres intervenants importants et qu'ils réussissent à mobiliser les soutiens appropriés pour leurs actions fondées sur des recherches pertinentes et concluantes.

1.2 Interventions antérieures du CRDI

Le CRDI peut table sur sa riche expérience de programmation dans le domaine de l'environnement urbain. Dès les premières années, les travaux de la Division des sciences de la santé et ceux de la Division des sciences sociales se sont concentrés respectivement sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et sur les politiques sociales. De 1992 à 1995, le *Programme des politiques sociales* a mené des recherches sur les ressources, l'accès aux services urbains et la qualité de ces services. L'initiative de programme *Évaluation des réformes des politiques sociales* (de 1995 à 2000) a financé des recherches appliquées visant à procurer aux gouvernements des pays en développement et aux acteurs de la société civile l'information, les connaissances et les outils nécessaires pour évaluer l'impact des options de réforme des politiques sociales et pour mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux transsectoriels judicieux. Il en a émané de précieux outils méthodologiques susceptibles de trouver application dans le travail de la nouvelle initiative de programme. Le *Programme de gestion de l'environnement urbain* (de 1993 à 1996) a financé des travaux visant à élaborer des stratégies permettant aux collectivités urbaines démunies de réduire leur vulnérabilité à l'égard de conditions environnementales difficiles. C'est ici que le CRDI a expérimenté pour la première fois des démarches intégrées de gestion de l'environnement urbain, expériences qui ont grandement inspiré les stratégies de l'initiative de programme *Agriculture urbaine*. Un examen de ces expériences est en cours, et on s'en servira pour choisir les villes ciblées et pour déterminer les stratégies en matière de méthodologies et de partenariats.

ifférentes villes et
biorégions du monde. Des architectes, des chercheurs et des urbanistes mettront à l'essai divers modes

Depuis 1997, le CRDI s'est intéressé aux questions urbaines par le biais de trois grandes modalités de prestation des programmes :

- l'*initiative de programme Agriculture urbaine (IP AU)*, axée sur le développement de l'agriculture urbaine en tant que champ distinct de recherche et d'action;

- le *Secrétariat de gestion de l'environnement (SGE)*, qui a favorisé l'utilisation des meilleures pratiques de gestion de l'environnement dans la région Amérique latine et Caraïbes grâce à un programme de petites subventions octroyées par voie de concours qui visait principalement les microentreprises;
- l'*initiative de programme Écosystèmes et santé humaine (IP ÉCOSANTÉ)*, qui a financé des recherches sur la qualité de l'eau potable, la prévention de la dengue et la gestion des déchets solides en milieu urbain.

Leur programmation s'est attaquée à la problématique de développement propre aux villes en finançant des recherches dans des secteurs précis.

Agriculture urbaine (AU)

De 1997 à 2004, l'initiative de programme Agriculture urbaine a appuyé la recherche sur l'agriculture urbaine, y voyant à la fois un moyen de subsistance et une stratégie de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Des enquêtes menées à l'échelle des villes ont permis de recueillir des données de référence sur la pratique de l'agriculture urbaine et ont été suivies de travaux de recherche-action dans trois domaines : systèmes de production convenant aux endroits exigus, utilisation des eaux usées, mécanismes d'élaboration des politiques municipales. Tant les chercheurs que les artisans des politiques ont pris part aux recherches afin que les résultats puissent ensuite être appliqués par des partenaires municipaux clés, notamment en planification et aménagement du territoire urbain (voir l'encadré 1). Les auteurs de l'évaluation externe de l'IP AU ont conclu que l'apport d'AU avait été décisif pour l'essor de cette discipline : « Par le biais des activités de programme menées à l'égard des différentes formes d'engagement – recherche, renforcement des capacités, formation, réseautage, plaidoyer et influence exercée auprès des administrations municipales, des gouvernements nationaux et des organisations internationales, l'IP AU a suscité un débat mondial sur l'importance de l'agriculture urbaine et périurbaine et les problèmes connexes (sécurité alimentaire et systèmes de production alimentaire dans les villes, déchets, eaux usées, santé, espaces, écologie urbaine, etc.). » (Whyte et Drescher, 2003)

Approvisionnement en eau, assainissement, traitement et réutilisation des eaux usées en milieu urbain

L'auteur d'une évaluation de la programmation sur l'eau en milieu urbain a jugé que le CRDI n'avait pas l'orientation stratégique voulue dans sa démarche de recherche sur la gestion de l'eau en milieu urbain (Frojmovic, 1995). Le CRDI a néanmoins réussi à trouver un créneau en étant arrivé à un équilibre entre les solutions technologiques apportées aux problèmes de l'eau et de l'assainissement et les préoccupations sociales (Anton, 1993), et plusieurs programmes se sont concentrés sur différents aspects de la ressource eau. Ainsi, l'IP AU s'est penchée sur l'utilisation des eaux usées aux fins de l'agriculture urbaine et a entre autres examiné des options de traitement peu coûteuses, procédé à des analyses coûts-avantages et considéré des options de politiques locales et nationales (Redwood, 2004; Scott *et al.* 2004). Axée sur la gestion de la demande en eau tant en milieu rural qu'urbain, l'Initiative régionale concernant la demande d'eau (WADI*mena*), dans le cadre de l'IP Eau, Terre et Vie, a appuyé des travaux novateurs sur l'établissement du prix de l'eau, la décentralisation, l'utilisation des eaux usées et les partenariats public-privé (Brooks, 2000). L'IP ÉCOSANTÉ a quant à elle appuyé la mise au point de dispositifs de filtration lente sur sable, afin de permettre aux ménages d'obtenir de l'eau potable,

ainsi que d'outils simples à un prix abordable pour déceler la contamination bactérienne. Tant l'IP MINGA que l'IP GCRN-Asie ont appuyé des recherches sur la gouvernance de l'eau.

Encadré 2 - Réutilisation des eaux grises au Moyen-Orient

Afin de donner suite aux besoins exprimés par des ONG de la base et des responsables politiques lors d'un atelier tenu en Palestine en 1998, l'IP AU a financé des projets sur la réutilisation des eaux grises (en Palestine en 1999, en Jordanie en 2001 et au Liban en 2002) qui ont constitué un réseau non officiel. L'Inter-Islamic Network on Water Resources Development and Management (INWRDAM) a amélioré le système initial conçu en Palestine à l'aide d'innovations qui le rendent plus sécuritaire et plus efficace. Le projet mené en Jordanie a permis le traitement et la réutilisation dans les potagers privés de 60 % de l'eau consommée par les ménages participants. Les chercheurs ont établi que les ménages étaient ainsi en mesure de remplacer en partie leurs achats de denrées alimentaires et de tirer des revenus de la vente de la production excédentaire — et soit d'économiser, soit de produire de la sorte 10 % de leurs revenus en moyenne. Les économies d'eau ont été au départ d'environ 15 %. L'INWRDAM a également mis au point un savon à vaisselle liquide sans danger pour l'environnement et qui prévient la salinisation du sol consécutive à la réutilisation des eaux grises. Le projet a incité le ministère du Plan de la Jordanie à conclure des contrats pour la construction de 300 systèmes ainsi mis à niveau.

Gestion des déchets solides en milieu urbain

La gestion des déchets solides a fait partie intégrante de nombreux projets financés par le CRDI, qui y a vu un problème fondamental en matière de gestion de l'environnement. Onibokun (1999) fait état des importants défis posés par la gestion des déchets en Afrique. La recherche, qui portait sur les villes d'Abidjan, de Dar es-Salaam, d'Ibadan et de Johannesburg, s'est attachée aux modes de gouvernance en vigueur et aux succès et échecs observés dans le traitement des déchets urbains. L'IP ÉCOSANTÉ a financé des travaux sur l'impact des déchets solides et de la pollution sur la santé humaine et sur la mise au point de solutions communautaires, et d'autres projets se sont penchés sur l'utilisation des déchets solides et liquides comme intrants agricoles. L'IP AU a examiné comment on pourrait utiliser les déchets en tant que ressources productives et les gérer comme des activités créatrices de revenus dans des villes du Mexique, du Brésil et du Burkina Faso, tandis que le SGE a appuyé des recherches sur l'amélioration des pratiques de gestion des déchets.

Encadré 3 - Système intégré de gestion environnementale (SIGA) pour la prévention et l'atténuation des risques d'atteinte à l'environnement dans des zones municipales vulnérables

À la faveur d'une subvention du SGE accordée à une municipalité de l'Uruguay, le SIGA a été élaboré sur une plateforme SIG. Le système associe des variables environnementales, sociales et économiques qui illustrent les conditions de vie et le statut socioéconomique de la population locale, les infrastructures publiques et les services environnementaux, afin d'établir des cartes des dangers pour l'environnement, des vulnérabilités et des zones à risque. Il est mis en application par la Fédération des municipalités de l'isthme centraméricain (FEMICA) et répond à une demande croissante de la part des administrations municipales d'Amérique centrale, qui veulent évaluer les risques d'atteinte à l'environnement et se préparer au débat public de plus en plus présent sur les stratégies de prévention. Selon de hauts responsables de la BID, le SIGA est un outil de planification peu coûteux, et son application dans les villes d'Amérique centrale est emblématique de la coopération Sud-Sud préconisée par un organisme international. Le Centre de ressources en agriculture urbaine et en foresterie (RUAF) s'est récemment dit intéressé à appliquer le SIGA en Afrique.

Réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles

Le Secrétariat de gestion de l'environnement (SGE) a poursuivi les travaux sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles amorcés par le Programme de gestion de l'environnement urbain. Il a mis au point le Système intégré de gestion environnementale (SIGA) pour la prévention et l'atténuation des risques d'atteinte à l'environnement dans des zones municipales vulnérables (voir l'encadré 3). Il met à la disposition des municipalités des systèmes d'aide à la prise de décision, afin d'améliorer la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire et de leur permettre de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir les effets néfastes des catastrophes naturelles et des changements climatiques.

1.3 Atouts et apprentissage

Les atouts du CRDI et les aspects à améliorer sont décrits ci-dessous. Cette analyse est tirée des évaluations externes de l'IP AU (Whyte et Drescher, 2003) et du SGE (Nelson, 2003) ou encore d'une autoévaluation fondée sur les connaissances et l'expertise des membres de l'équipe.

Approche intégrée des questions relatives à la gestion de l'environnement

La recherche sur l'utilisation des eaux usées établit un lien explicite entre les problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la sécurité hydrique, en particulier dans les zones arides. Les partenaires de recherche ont inclus l'objectif de l'utilisation des eaux usées en agriculture dans la mise au point des nouveaux systèmes d'assainissement. La nouvelle IP se fondera sur des expériences de ce type et s'emploiera à réduire la pauvreté en intégrant l'agriculture urbaine, la gestion de l'eau et des déchets en milieu urbain et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, l'accent étant mis sur des incidences liées à une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et une plus grande sécurité du revenu.

Solutions permettant de surmonter les obstacles

Tant l'IP AU que le SGE ont concentré leurs efforts sur la compréhension des obstacles qui s'opposaient à la mise en application des solutions existantes. L'IP AU a été à l'avant-garde de la recherche qui a fait ressortir à quel point la culture et la religion peuvent aussi bien freiner que favoriser l'application de certaines politiques. Ces constatations ont abouti à une publication décrivant les conditions dans lesquelles la réutilisation des eaux usées serait acceptée au Moyen-Orient, ainsi que des stratégies destinées à encourager la gestion de la demande d'eau (Faruqui, Biswas et Bino, 2001). L'évaluation externe a reconnu l'efficacité d'une telle stratégie de réutilisation des eaux usées. En Amérique latine, les chercheurs, les agriculteurs en milieu urbain et les autorités municipales ont examiné ensemble les obstacles s'opposant à l'inclusion de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales. À Rosario, des propriétaires fonciers ont loué leurs terrains vacants à la municipalité, ce qui leur a rapporté un loyer et leur a valu des exemptions de taxes, tandis que la municipalité sous-loue à bail les terrains à des groupes d'agriculteurs jouissant de droits d'utilisation provisoires. Une étude financée par le SGE au Salvador a cerné les obstacles techniques et institutionnels empêchant le renforcement de tels partenariats public-privé, étude qui sert maintenant de guide à de nombreux édiles municipaux pour l'établissement de contrats avec des microentreprises (Nelson 2003).

Importance des mesures incitatives d'ordre économique

L'IP AU a compris que les mesures incitatives d'ordre économique (visant soit à augmenter le revenu gagné, soit à réduire les dépenses) influent sur les stratégies d'adaptation employées par

les pauvres. Les solutions qui tiennent compte de la demande ont de meilleures probabilités d'être durables. Au Moyen-Orient, on a observé que les projets sur le traitement des eaux usées avaient augmenté les possibilités de commercialisation des poulets nourris de plantes provenant des systèmes de traitement en zones humides. Quant à l'utilisation des eaux grises dans les potagers privés, elle a augmenté les revenus des ménages, en particulier ceux des femmes, et entraîné de ce fait une augmentation de la demande à l'égard de telles initiatives.

Partenariats pour la production et la mise en commun des connaissances

Les partenaires de recherche du CRDI ont évolué au fil des ans. Alors qu'au départ il s'agissait d'universités et de services de recherche gouvernementaux, ils comprennent aujourd'hui un éventail beaucoup plus large, dont des ONG, des organismes communautaires et le secteur privé. Le SGE a encouragé activement les partenariats associant de multiples intervenants comme des groupes communautaires, des gouvernements et le secteur privé. L'IP AU a établi avec succès des partenariats avec le système du GCRAI, dans le cadre de l'initiative Urban Harvest sur l'agriculture urbaine et périurbaine, et avec l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI). Le réseau international du Centre de ressources en agriculture urbaine et en foresterie (RUAF), cofinancé par la DGIS et le CRDI, a élargi grandement le rayon d'action de l'IP (voir l'encadré 4). Ces partenaires se sont révélés efficaces pour lancer des ponts entre la recherche et les politiques et, qui plus est, pour susciter un engagement direct des groupements citoyens et des bénéficiaires dans le processus de recherche et dans l'apprentissage. En communiquant les résultats de la recherche à un public formé principalement de décideurs, et non de chercheurs, le CRDI s'est positionné sur la scène mondiale. En ralliant les acteurs canadiens ayant des intérêts similaires, le CRDI a jeté les assises d'une collaboration future en environnement et gestion des ressources naturelles en milieu urbain. Les collaborations avec l'Université Ryerson (au sujet de la sécurité alimentaire) et l'Université McGill (en agriculture urbaine et aménagement des quartiers urbains) enrichissent les connaissances sur l'agriculture urbaine et préparent ces institutions à poursuivre leur action dans ce domaine.

Encadré 4 - Le réseau international du Centre de ressources en agriculture urbaine et en foresterie (RUAF)

Le projet de réseautage du RUAF a converti de l'information générale sur l'agriculture urbaine en savoir au moyen de consultations d'experts et de cyberconférences. Il a influencé les politiques par le biais de consultations citoyennes et d'ateliers à participation plurielle, à l'aide d'exposés de politiques et de plans d'action municipaux. Il en a émané des engagements politiques importants en faveur de l'agriculture urbaine dans les villes de Rosario, Quito, Harare et Cotonou. Enfin, au moyen de son site Web, de la production de vidéos, de livres et surtout du très apprécié magazine *Agriculture urbaine* (publié en six langues), il a diffusé les connaissances sur l'agriculture urbaine et d'autres sujets connexes à l'échelle de la planète. Le transfert Sud-Sud des connaissances par l'entremise de ses six points de convergence régionaux dans l'hémisphère Sud a constitué une importante modalité du réseau, tout comme sa collaboration substantielle avec au moins huit autres projets de l'IP AU. Au cours de la prochaine phase, on compte renforcer les capacités des partenaires du Sud et rejoindre les intervenants locaux, dont les groupes de producteurs agricoles.

Influence sur les politiques

Tant la programmation de l'IP AU que celle du SGE ont associé les autorités locales à la recherche-action afin d'influer sur les politiques. Les consultations citoyennes et les déclarations

des maires du réseau du RUAF (voir l'encadré 4) ont aidé à définir des recherches axées sur les besoins et ont entraîné des changements de politiques notables, comme la cession de terres du domaine public à des groupes de producteurs agricoles à Cotonou, au Bénin. Dans des villes d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest et de l'Est de même que du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, des séances d'initiation à l'agriculture urbaine ont été offertes à des équipes composées de chercheurs, de responsables politiques et de représentants d'ONG et de groupes communautaires. Après avoir assimilé les modules de formation, ces équipes ont préparé des propositions concertées en vue de l'attribution de fonds de recherche par voie de concours. Cette formule a incité les intervenants à s'engager dans des partenariats susceptibles d'avoir des répercussions durables même une fois les projets de recherche terminés.

Dans la région ALC, une série d'exposés de politiques fondés sur la recherche et validés par les décideurs a contribué à inscrire durablement l'agriculture urbaine dans les priorités municipales (programme à l'intention des municipalités urbaines de la région ALC, 2003). En Ouganda, le conseil municipal de Kampala a promulgué une importante réforme accordant la légitimité et la sécurité dont avaient grandement besoin les petits producteurs agricoles et marchands de la ville, des femmes pour la plupart, et mettant un terme au harcèlement que leur faisaient subir des fonctionnaires et des promoteurs immobiliers peu scrupuleux. Les réformes ont été l'aboutissement d'ateliers de consultation participatifs tenus sur deux ans dans le cadre d'un projet s'inscrivant dans l'initiative Urban Harvest, projet mené conjointement par l'IP AU et le Centre international de la pomme de terre (CIP), avec l'aide du Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni.

Aspects à améliorer

- Une démarche de recherche mettant à contribution encore plus d'intervenants : les auteurs de l'évaluation externe préconisent la participation de groupes de producteurs pratiquant l'agriculture urbaine dans les projets des villes. L'initiative de programme appuiera donc davantage la recherche participative faisant appel à des intervenants multiples, conformément à la description donnée dans la section 4.4.
- Mise en commun et utilisation des connaissances : les auteurs de l'évaluation externe ont signalé le besoin de cadres appropriés pour la normalisation de certaines données afin d'en permettre la comparaison et de parvenir à des conclusions et à des recommandations ayant une application étendue. La participation du CRDI à l'Observatoire urbain mondial administré par l'ONU-HABITAT et l'élaboration d'indicateurs urbains contribueront à cela, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Analyse sexospécifique : le programme de bourses Agropolis pour les étudiants de cycle supérieur a donné lieu à la production de documents sur l'insécurité alimentaire des ménages urbains pauvres dirigés par des femmes n'ayant guère droit d'accès aux ressources, sur l'exposition répétée des femmes aux risques que présentent les pratiques horticoles dangereuses, ainsi que sur le combat des femmes sans terre contre les politiques foncières et d'attribution de crédit pour l'agriculture urbaine. Les auteurs de l'évaluation externe estiment que cela présage bien pour la prochaine génération de chercheurs en agriculture urbaine. Exception faite du programme Agropolis, cependant, il convient de faire plus pour intégrer systématiquement l'analyse sexospécifique au processus de recherche.

- Synergies thématiques et géographiques insuffisamment exploitées : alors que les recherches de l'IP AU sur le traitement et la réutilisation des eaux usées ont permis de concilier un aspect du chevauchement de la sécurité alimentaire et de la sécurité hydrique, les frontières thématiques marquées de l'IP AU et le peu de liens avec le SGE ont fait en sorte que d'autres initiatives sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la gestion de l'environnement et l'agriculture urbaine n'ont pas été intégrées. De la même manière, en raison de contraintes budgétaires, l'IP AU n'est pas intervenue en Asie, laissant donc inexploitées des synergies transrégionales.

Acquis, défis émergents et nouvelles possibilités

La nouvelle initiative de programme Pauvreté urbaine et environnement (PURE) mettra à profit les acquis et les réussites du CRDI et fera converger les travaux de l'IP AU et du SGE en une démarche cohérente dotée d'une masse critique et d'un budget suffisants pour établir des synergies dans tous les axes thématiques abordés et toutes les régions. Elle appuiera la recherche qui contribue à réduire les pressions qui s'exercent sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu. L'IP PURE adopte une démarche intégrée à l'égard des questions ayant trait à l'environnement et aux ressources naturelles dans les villes, en ancrant son action dans les axes thématiques de l'agriculture urbaine, de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, de la gestion des déchets et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le régime foncier étant un axe transversal. L'IP mettra davantage l'accent sur les deux premiers axes thématiques que sur les deux autres; de 2005 à 2010, il y aura des travaux exploratoires sur la gestion des déchets et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, dans le droit fil des recherches antérieures et toujours en cours menées dans ces domaines par le SGE dans la région ALC.

1.4 Contexte institutionnel

Les pressions sur l'environnement qui exacerbent la pauvreté urbaine sont des facteurs importants qui sous-tendent la formulation des objectifs stratégiques du Centre. L'analyse de situation faite dans la Stratégie générale et le Cadre programmatique attire l'attention sur les impacts de l'activité humaine sur l'environnement de même que sur la nécessité de mettre à l'échelle les solutions appropriées aux problèmes environnementaux. Ces problèmes peuvent être directement reliés aux inégalités entre les pays et en leur sein, au retrait de l'État de la prestation des services essentiels, au fait que l'on n'a pas réussi à associer de multiples intervenants à l'établissement des priorités de développement et à d'autres caractéristiques propres au contexte de la recherche dans lequel s'inscrit l'action du Centre. La place prépondérante que l'initiative de programme accorde aux pressions qui s'exercent sur l'environnement et aux liens qu'elles entretiennent avec la pauvreté, l'utilisation des ressources naturelles et la bonne gouvernance donne l'occasion au Centre de remplir son mandat et d'appliquer ses principes à une problématique urbaine qui revêt de plus en plus d'importance.

Le but et les objectifs de l'initiative de programme, décrits ci-dessous, partent des fondements mêmes de l'action du Centre : renforcer et mobiliser la capacité locale de recherche des pays en développement et favoriser la production, la mise en commun et l'utilisation de résultats de recherche qui débouchent sur des pratiques, des technologies, des politiques et des lois destinées

à favoriser le développement durable et équitable et la réduction de la pauvreté. Cette démarche raffermi également l'engagement du Centre à l'égard de l'établissement d'un contexte propice à la recherche dans le Sud, de l'appui de travaux de recherche pertinents et crédibles et de la création, dans les débats concernant les politiques et la prise de décision en matière de développement, d'un espace réservé explicitement aux préoccupations du Sud.

Section 2 – Vision, but et objectifs

2.1 Vision

Les habitants des villes s'épanouissent dans des cadres de vie salubres et respectant la dignité humaine, où tous les intervenants municipaux, y compris les plus marginalisés, jouent un rôle utile dans le développement durable à la faveur d'une décentralisation appropriée des responsabilités, de la transparence dans la prise des décisions et d'une bonne gouvernance. Les hommes et les femmes de ces villes ont une alimentation plus nutritive, des logements sécuritaires et le droit d'exploiter les ressources; ils ont accès à de l'eau salubre et à des services efficaces d'assainissement et d'élimination et de recyclage des déchets. Ils sont mieux en mesure de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et des activités humaines. Les villes sont plus sûres et les infrastructures sont adéquates et peuvent être entretenues. L'urbanisation n'entraîne pas de pressions excessives sur l'environnement se répercutant sur les habitants des villes ou sur les écosystèmes et les populations des environs.

2.2 But

Atténuer, dans des villes ciblées, les pressions sur l'environnement qui exacerbent la pauvreté, en rendant les populations pauvres mieux en mesure d'avoir accès de façon équitable aux services environnementaux, de réduire la dégradation du milieu et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu.

2.3 Objectifs spécifiques

Appuyer la recherche, le renforcement des capacités et l'établissement de réseaux qui aident les collectivités urbaines pauvres à se poser en partenaires des administrations locales et des gouvernements nationaux, du secteur privé et d'autres intervenants pertinents afin :

- 1. de comprendre la nature des pressions qui s'exercent sur l'environnement et des contraintes quant à l'utilisation des ressources naturelles, d'examiner leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et hydrique et la sécurité du revenu et de cerner les solutions possibles;*
- 2. de faire l'essai d'interventions dans des quartiers urbains à faible revenu et d'évaluer des politiques qui visent à atténuer les pressions sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu;*

3. *de contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre intégrées de politiques et de pratiques durables et équitables en ce qui a trait à l'environnement et aux ressources naturelles en milieu urbain.*

Section 3 – Incidences visées et questions de recherche à traiter, par objectif

Cette section porte sur les incidences visées et les questions de recherche à traiter pour chacun des objectifs. Les activités décrites ci-dessous se concentreront dans les villes ciblées, dans le dessein d'intégrer aussi bien les acquis tirés des expériences passées que de nouvelles recherches (on trouvera à la section 4.2 la description du mode de sélection des villes ciblées). Dans certains contextes, le travail se fera une étape à la fois, à savoir de l'étape du diagnostic à celle de l'expérimentation, puis à celle de la formulation des politiques. Dans d'autres, lorsque des travaux de recherche financés antérieurement par le CRDI ou d'autres organismes en donnent la possibilité, l'IP PURE s'insérera dans le cycle de la recherche au point où les leçons apprises peuvent être appliquées ou synthétisées aux fins de l'élaboration des politiques.

Objectif 1 – *Comprendre la nature des pressions qui s'exercent sur l'environnement et des contraintes quant à l'utilisation des ressources naturelles, examiner leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et hydrique et la sécurité du revenu et cerner les solutions possibles.*

Les recherches comprendront des activités de diagnostic, avec la participation d'intervenants multiples, destinées à cerner les causes et les conséquences de ces problèmes et la façon dont les hommes et les femmes y réagissent. Même si elles s'intéresseront en premier lieu à produire des données probantes à l'appui d'initiatives locales et d'un soutien approprié sur le plan des politiques, les activités de diagnostic tenteront aussi de combler les lacunes, au niveau national, dans les données et l'information relatives à la problématique de recherche que traite l'IP PURE. Ces lacunes entravent considérablement la capacité des gouvernements de planifier des interventions et d'élaborer des politiques habilitantes appropriées.

Incidence générale visée

Les collectivités urbaines pauvres, les ONG, les fournisseurs de services, les administrations locales et les gouvernements nationaux reconnaissent la nature des pressions qui s'exercent sur l'environnement et leur impact sur la pauvreté et sont amenés à collaborer à la mise en œuvre de solutions novatrices.

Incidences spécifiques

- Un plus large consensus se dégage parmi les intervenants quant aux liens entre les pressions sur l'environnement, les obstacles empêchant l'utilisation des ressources naturelles, les régimes de gouvernance et l'expérience sexospécifique de la pauvreté en milieu urbain.
- Au moyen d'un partenariat axé sur la participation d'intervenants clés, le terrain est préparé pour une gouvernance plus éclairée des pressions sur l'environnement et une meilleure utilisation des ressources naturelles.

Exemples de questions de recherche à traiter

- Quelle est la nature de la pauvreté urbaine, à quel point est-elle répandue et comment diffère-t-elle d'une collectivité à l'autre et selon que l'on est un homme ou une femme ?
- Quelle est la situation en ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets, d'un point de vue technique et sur les plans social, sexospécifique et économique ?
- Quelles sont les sources de la pollution dans les quartiers urbains pauvres, quelle en est la nature et quelles en sont les répercussions ?
- De quelle façon les hommes et les femmes des quartiers urbains défavorisés sont-ils vulnérables aux catastrophes naturelles et quelles sont les répercussions possibles ? Quel sera l'impact des changements climatiques ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation et les solutions adoptées par les pauvres des villes pour faire face aux pressions s'exerçant sur l'environnement et aux problèmes découlant de l'insécurité alimentaire et hydrique ? Quelles sont leurs priorités ?
- Quel est l'impact du marché sur les pressions s'exerçant sur l'environnement de même que sur l'insécurité alimentaire et hydrique que connaissent les hommes et les femmes des milieux urbain et périurbain ?
- Quelles sont les modalités institutionnelles (structurées ou non, privées et publiques) pour l'accès des pauvres des villes aux services environnementaux ?
- Comment les régimes officiels et officieux de propriété foncière et de propriété de l'eau déterminent-ils les pressions qui s'exercent sur l'environnement ou influent-ils sur elles ?
- Quels sont les types de microfinancement mis à la disposition des pauvres des villes en vue de l'amélioration des services environnementaux ou d'une plus grande utilisation des ressources naturelles ?
- Quels sont les flux de ressources naturelles et de ressources environnementales entre le milieu rural et le milieu urbain qui ont une incidence sur les quartiers urbains pauvres ?

Objectif 2 – *Faire l'essai d'interventions dans des quartiers urbains à faible revenu et évaluer des politiques qui visent à atténuer les pressions sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu.*

Ces recherches comprendront des activités expérimentales offrant aux pauvres et aux intervenants municipaux des possibilités de déterminer, d'adapter et d'évaluer des innovations techniques et sociales donnant accès aux services environnementaux, réduisant la pollution et permettant une meilleure utilisation des ressources naturelles. On compte également faire des essais en vue de la mise à l'échelle des interventions réussies et supprimer les obstacles à l'adoption de politiques adéquates, ce qui se poursuivra dans le cadre de l'objectif 3.

Incidence générale visée

Les chercheurs et les intervenants locaux produisent des connaissances et les mettent en commun afin d'atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement, d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles et de réduire les répercussions possibles des catastrophes

naturelles en se fondant sur la validation concrète des interventions et des politiques dans des quartiers urbains défavorisés.

Incidences spécifiques

- La sensibilisation s'accroît, tout comme la demande de services environnementaux à un coût abordable, et les hommes et les femmes démunis peuvent produire des aliments et avoir accès à une eau salubre.
- Les collectivités urbaines pauvres ont largement accès à une série d'options, viables et à un coût abordable, qui visent à atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement, à améliorer l'utilisation des ressources naturelles et à réduire les répercussions possibles des catastrophes naturelles.
- Les collectivités urbaines pauvres participent de façon efficace à la gouvernance visant à atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement et à améliorer l'utilisation des ressources naturelles.
- Les collectivités urbaines pauvres ont un meilleur accès aux terrains et à l'eau fondé sur la sécurité d'occupation, ce qui réduit les pressions exercées sur l'environnement.
- On a établi des façons de faire disparaître les obstacles à la mise à l'échelle des innovations ou d'en atténuer les effets.

Exemples de questions de recherche à traiter

- Quelles sont les options qui s'offrent en ce qui concerne les systèmes intégrés d'adduction d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets destinés aux ménages et aux collectivités, qui soit sont entièrement nouvelles, soit résultent de l'adaptation de solutions existantes ?
- Dans quelle mesure les pratiques de gestion communautaire des ressources naturelles et de l'environnement (aménagement de microbassins versants), y compris la réduction de la pollution à la source, sont-elles efficaces ?
- Comment peut-on améliorer la productivité et la viabilité des systèmes de production alimentaire au niveau des ménages et de la collectivité ?
- Comment peut-on mettre en application de façon efficace des démarches intégrées qui, en même temps, permettent de réduire les pressions exercées sur l'environnement et d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles en vue d'une meilleure sécurité alimentaire et hydrique et d'une plus grande sécurité du revenu ?
- Quels types de modalités institutionnelles de remplacement, y compris les partenariats public-privé officiels et officieux, sont susceptibles d'améliorer la prestation des services environnementaux ?
- Comment peut-on accroître la sécurité d'occupation ou l'accès aux terrains et aux ressources en eau des collectivités urbaines pauvres, notamment par des programmes de microcrédit ?
- Comment peut-on faciliter la participation des pauvres des villes ? Quels sont les modes de communication appropriés pour favoriser la participation des hommes et des femmes au débat public et aux processus de prise de décision ?
- Quelles sont les lacunes en matière de politiques qui empêchent de mettre à l'échelle des expériences permettant de réduire les pressions exercées sur l'environnement ou de répandre des initiatives assurant une plus grande sécurité alimentaire des villes, de quelle information a-t-on besoin et quels sont les intervenants aptes à remédier à ces lacunes ?

Objectif 3 – *Contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre intégrées de politiques et de pratiques durables et équitables en ce qui a trait à l'environnement et aux ressources naturelles en milieu urbain.*

Les travaux viseront à faire en sorte que les processus liés à l'aménagement urbain, à la prestation des services et à l'élaboration des politiques tirent parti des compétences et de l'esprit d'innovation des membres de la collectivité. Les activités comprendront des recherches destinées à rallier les responsables politiques et à renforcer les capacités en aménagement urbain favorable aux pauvres, et il y aura collaboration avec les intervenants de l'endroit, comme les organismes communautaires et les administrations locales, de manière à faire entendre la voix des personnes pauvres dans le processus d'aménagement urbain.

Incidence générale visée

Les collectivités urbaines pauvres, les administrations locales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et d'autres intervenants reconnaissent les innovations émanant de l'initiative de programme et les intègrent aux politiques, aux pratiques et à l'aménagement urbain sur le plan local.

Incidences spécifiques

- On constate une planification plus avisée de la part de l'administration locale et du gouvernement national pour atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement, améliorer l'utilisation des ressources naturelles et réduire les répercussions éventuelles des catastrophes naturelles sur les pauvres vivant en milieu urbain.
- Les politiques des administrations locales et des gouvernements nationaux intègrent les points de vue locaux quant aux façons de surmonter des obstacles précis qui freinent la participation à l'aménagement urbain et empêchent la mise en œuvre d'options permettant un meilleur accès local aux terrains et aux ressources en eau.
- Les pratiques mises en œuvre sur le terrain par les collectivités urbaines pauvres, les gouvernements et les intervenants clés améliorent les modalités d'occupation, réduisent les risques de catastrophes écologiques et en atténuent les effets et offrent des options à un coût abordable pour l'accès aux services environnementaux.
- Les méthodes visant la mise à l'échelle des initiatives pilotes couronnées de succès sont intégrées aux politiques, aux pratiques et à l'aménagement urbain sur le plan local.

Exemples de questions de recherche à traiter

- Quelles nouvelles politiques faut-il élaborer et lesquelles faut-il modifier pour atténuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement et améliorer l'utilisation des ressources naturelles, et comment s'y prendre ?
- Comment les pauvres en milieu urbain peuvent-ils contribuer à la planification et à l'élaboration intégrées des politiques des administrations locales et des gouvernements nationaux ? Comment peut-on rendre les autorités locales plus attentives à l'importance de la planification participative ?
- Quels sont les obstacles qui empêchent les gouvernements et les collectivités locales de passer de la planification aux politiques et des politiques aux pratiques de terrain ? Que faire à cet égard ?
- Comment peut-on améliorer les services environnementaux ou le régime foncier sans faire en sorte que les pauvres n'aient plus les moyens de rester dans leur logement en raison de hausses de loyer ou de taxes ?
- Quelles sont les options en ce qui concerne les outils d'aménagement du territoire (cartes des collectivités qui tiennent compte des spécificités, renforcement des capacités en SIG, suivi des utilisations privilégiées, etc.) ?
- Quelles sont les options en ce qui concerne les démarches intégrées en gestion de l'environnement qui sont axées sur la prévention des catastrophes naturelles dans les zones urbaines vulnérables et sur l'atténuation de leurs effets ?
- Quels sont les différents instruments et mesures incitatives d'ordre économique, dont la gestion de la demande, susceptibles de favoriser de meilleures solutions de gestion de l'environnement au niveau municipal ?
- Comment peut-on parfaire la gestion des connaissances, entre autres leur production et la diffusion et la mise en valeur des pratiques judicieuses, en vue d'améliorer la planification, les politiques et les pratiques ?
- Comment les systèmes de suivi et d'évaluation (ou d'analyse comparative) utilisés pour l'apprentissage continu peuvent-ils améliorer les interventions et éclairer l'élaboration des politiques ?
- Sur quelles méthodes peut-on s'appuyer pour la mise à l'échelle et le transfert des solutions concluantes de gestion communautaire de l'environnement ?

Section 4 – Modalités

4.1 Types de villes et d'établissements humains

L'initiative de programme Pauvreté urbaine et environnement financera des recherches dans des villes de taille modeste et moyenne et à leur périphérie, dans des zones urbaines et périurbaines à croissance rapide et là où il est probable que les interventions appuyées par le CRDI aient un impact positif. Il s'agit aussi bien d'établissements humains non structurés, c'est-à-dire des quartiers « irréguliers » où les services urbains sont absents ou inadéquats, où le statut d'occupation n'est pas régularisé et où la responsabilité du gouvernement est mal définie, que d'établissements structurés où les gouvernements doivent agir de façon plus responsable mais où les services sont limités et les pressions sur l'environnement persistent.

4.2 Villes ciblées

L'IP PURE affectera une part importante de son budget à des projets de recherche intégrés dans des villes opportunément ciblées. On compte ainsi optimiser les possibilités de création de partenariats durables et renforcer les capacités des chercheurs, des groupes communautaires, du secteur privé et des artisans des politiques. Cela permettra de susciter des recherches approfondies, sur une période suffisamment longue pour que les résultats commencent à être visibles, et de cultiver des synergies avec des projets, terminés et en cours, du CRDI et d'autres organismes. L'IP PURE pourra également comparer les résultats obtenus et faire connaître les enseignements susceptibles d'être appliqués de manière plus générale. L'autre moitié du budget sera affectée à des projets de recherche qui, dans d'autres villes, donnent l'occasion d'approfondir un thème particulier; il s'agira, entre autres, de phases ultérieures de projets concluants, d'initiatives de réseautage et d'activités mondiales. L'IP PURE envisage de concentrer son action dans trois villes ciblées dans chacune des régions, donc 12 villes au total, d'ici à la fin de la période de cinq ans visée par le descriptif. L'équipe de l'IP mettra au point un processus de sélection des villes, avec le concours des directeurs régionaux et des équipes des IP ÉCOSANTÉ et PRE. Ce processus comprendra l'établissement des critères, qui pourraient inclure l'aide antérieure apportée par le CRDI (points de convergence régionaux du RUAF compris), l'obtention d'un portefeuille équilibré composé de villes ayant de bonnes et de moins bonnes capacités et d'écosystèmes différents et les autres possibilités de partenariats, en particulier avec des Canadiens et là où les équipes des villes (formées de chercheurs, d'artisans des politiques et de représentants d'ONG, de groupes communautaires et du secteur privé) font preuve d'un engagement ferme. Une fois dressée une liste restreinte de villes, les propositions seront choisies par voie de concours, au moins pour le premier cycle de projets. L'IP PURE pourrait choisir, par exemple, les villes d'Amman, Saint-Louis, Colombo, Haiphong et Governador Valadares.

4.3 Gestion des connaissances : production, mise en commun et utilisation

Les modalités de fonctionnement de l'IP PURE viendront conforter l'objectif déterminant que constitue la gestion efficace des connaissances. Ainsi, la production de connaissances sera intensifiée grâce aux démarches participatives à intervenants multiples menées dans certaines villes, et l'inclusion des administrations locales dans les équipes augmentera, selon toute vraisemblance, la probabilité que ces connaissances soient mises à profit. Les efforts de renforcement des capacités visant à former les chercheurs à l'utilisation des méthodes participatives appuieront la production des connaissances, et une formation appropriée en rédaction et en communication efficace offerte dans le cadre des projets permettra de mieux transmettre le savoir acquis. Des réseaux comme celui du Centre de ressources en agriculture urbaine et en foresterie (RUAF) (voir l'encadré 4) se sont avérés efficaces dans tous les aspects de la gestion des connaissances, depuis leur production, leur mise en commun et leur utilisation jusqu'à la promotion de modifications aux politiques. L'équipe facilitera la mise en commun des connaissances, aussi bien explicites que tacites, au moyen de téléconférences, de réunions et de rencontres de grande envergure comme le Forum urbain mondial et le Forum mondial de l'eau. Les voies de communication sont multiples car, si l'information se transmet facilement de façon électronique, les connaissances, elles, semblent mieux se transmettre par les réseaux humains (*Sloan Management Review*, 1998). Enfin, la stratégie en matière de communications (voir la

section 7) se concentrera sur les façons de rejoindre des publics donnés, celui des artisans des politiques par exemple, en vue d'assurer la mise en commun et l'utilisation des connaissances.

Encadré 5 – Démarche à intervenants multiples pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la municipalité pauvre de San Fernando, Buenos Aires

En 1993, les services publics d'eau et d'égout de la grande agglomération de Buenos Aires ont été privatisés et, une fois cela fait, les services n'ont plus été fournis aux groupes à faible revenu vivant dans la ceinture périurbaine. Le SGE a alors accordé une aide financière à l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) pour qu'il évalue la possibilité d'offrir des services d'assainissement aux zones les plus défavorisées. Un partenariat novateur entre l'entreprise Aguas Argentinas et la société civile a débouché sur un projet dans le cadre duquel la municipalité de San Fernando a fourni les matériaux devant servir à la construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, l'entreprise privée se chargeant de la conception technique des réseaux et de la supervision des habitants de San Fernando qui ont construit de leurs mains les deux réseaux. Les résultats obtenus ont démontré les répercussions positives de cette démarche à intervenants multiples : dès 1998, le nombre de ménages desservis par l'entreprise avait presque triplé dans la ceinture périurbaine. Cette expérience a été qualifiée de « bonne pratique » par le programme Partenariats public-privé pour l'environnement urbain (PPPEU) du PNUD, qui a ensuite accordé des fonds à l'IIED afin qu'il poursuive la recherche en fonction des leçons qui avaient été tirées.

4.4 Recherche participative à intervenants multiples

L'IP PURE appuiera des recherches qui aident les pauvres des villes à prendre part aux processus de prise de décision, à faire comprendre leurs besoins aux décideurs et à bénéficier de l'appui adéquat pour mettre en œuvre les solutions qu'ils préconisent. La recherche participative aide les chercheurs à comprendre le contexte social dans lequel s'inscrit le développement, notamment ses aspects culturels, religieux et sexospécifiques. Les groupes communautaires qui représentent les pauvres des villes seront des partenaires limitrophes clés pour l'IP PURE, et les autres intervenants importants comprennent les représentants de l'administration locale et du gouvernement national ainsi que du secteur privé structuré et non structuré (voir l'encadré 5).

Certains partenaires de l'IP et les membres de l'équipe PURE auront besoin d'une formation en recherche participative à intervenants multiples. Au cours de la première année visée par le descriptif, des projets visant à renforcer les capacités en matière de recherche participative seront élaborés dans chacune des régions à l'intention des chercheurs et autres intervenants. Ces projets s'inspireront de l'expérience du programme Isang Bagsak en communication participative pour le développement; il s'agit d'un programme mis au point par les IP GCRN et ETV et désormais offert dans des institutions d'Asie du Sud-Est et d'Afrique. Le programme associe les forums électroniques, les activités courantes en tête-à-tête et la rétroaction provenant des interventions sur le terrain. La capacité d'exécution de recherches participatives s'acquerra au moyen de l'élaboration et de la conception de projets, de leur suivi et de leur évaluation, à l'aide d'outils comme la cartographie des incidences, l'analyse sociale et sexospécifique et l'analyse des politiques.

4.5 Soutien aux réseaux

Tant l'IP AU que le SGE ont eu recours aux réseaux, y voyant un mécanisme efficace pour renforcer les capacités de recherche, mettre en commun les connaissances (voir plus haut) et influencer les politiques. Un réseau peut exister uniquement pour échanger des connaissances pendant la période que dure un projet ou bien il peut devenir une entité autonome dont la durée de vie est plus longue. Puisque leur viabilité présente un défi de taille, avant de créer de nouveaux réseaux, l'IP PURE en considérera attentivement l'objectif et la durée prévue. Elle compte appuyer des réseaux constitués dans le cadre de projets antérieurs de l'IP AU et du SGE qui sont maintenant entièrement ou partiellement autonomes sur le plan financier, comme le réseau du RUAF. Elle collaborera avec l'initiative de programme Pauvreté rurale et environnement, dont les travaux sur la demande d'eau des villes de la région MOAN chevauchent ceux de l'initiative WADI*mena*, et créera également de nouveaux réseaux, s'il y a lieu — à titre d'exemples, elle renforcera le réseau de réutilisation des eaux grises, envisagera d'élargir le réseau d'Hyderabad sur l'utilisation des eaux d'égout unitaire, dont les travaux ont donné lieu à la publication il y a peu d'un ouvrage sur l'utilisation des eaux usées coédité par le CRDI et l'Institut international de gestion des ressources en eau, et appuiera des réseaux dans chacune des villes ciblées.

4.6 Renforcement des capacités

S'agissant du renforcement des capacités des équipes urbaines à intervenants multiples, composées de représentants de groupes communautaires, d'ONG, du secteur privé et de l'administration locale, l'IP PURE se concentrera surtout sur les capacités des partenaires directs du CRDI, à savoir les chercheurs qui dirigent ces équipes. Pour ce qui est des modalités du renforcement des capacités, l'IP compte tabler sur les enseignements tirés des formules mises à l'essai au cours des périodes visées par les deux premiers descriptifs de l'IP AU et sur ceux provenant de l'expérience du SGE dans la région ALC. Ces formules comprennent des cours régionaux, la sélection par voie de concours des villes et des partenaires de recherche, de petites subventions et des subventions plus importantes, des ateliers de méthodologie en début de projet et des ateliers de validation en fin de projet, la formation des techniciens municipaux par le SGE et d'autres activités reliant les nombreux intervenants. D'autres modalités engloberont celles évoquées plus haut, notamment des démarches en matière de gestion des connaissances et de réseautage, qui amèneront les intervenants à se rencontrer pour apprendre les uns des autres, et le renforcement des capacités d'exécution de recherches participatives. Dans le cas de certains projets, les chercheurs recevront également une formation en rédaction d'articles destinés à des revues spécialisées à comité de lecture, qui comprendra un examen diligent des méthodologies de recherche visant à les aider à surmonter les obstacles à la publication de travaux interdisciplinaires menés par plusieurs chercheurs, et une formation en rédaction scientifique, en atelier ou par le biais d'un accès à des outils spécialisés.

D'après l'évaluation externe de l'IP AU, le renforcement des capacités en analyse sociale et sexospécifique devrait cibler aussi bien les chercheurs que les organismes et se concentrer sur la prochaine génération de chercheurs. La continuité est déterminante à cet égard; il faut du temps pour que ce type d'analyse devienne partie intégrante de la façon dont les chercheurs envisagent la recherche et l'exécutent, surtout dans des institutions et des contextes nationaux où elle n'est

pas enchâssée dans la culture scientifique et organisationnelle locale. La nouvelle IP fera l'essai de techniques visant à faire adopter l'analyse sociale et sexospécifique par les institutions et, dans la réalisation des objectifs ayant trait au diagnostic et aux essais, elle mettra l'accent sur la conception appropriée des projets de sorte qu'il y aura exécution d'une analyse sociale et sexospécifique dont les résultats contribueront à une compréhension plus approfondie du contexte social susceptible d'éclairer les politiques et d'influencer la pratique.

Enfin, l'IP PURE mettra l'accent sur le rôle si souvent passé sous silence que joue le « mentorat soutenu » du personnel du CRDI, lequel est essentiel au renforcement des capacités de recherche : élaboration rigoureuse des propositions de projet avec leurs auteurs, examen attentif desdites propositions de projet et suivi vigilant accompagné de rétroaction. Le personnel de l'IP PURE assurera le suivi des projets au moyen de visites annuelles, d'échanges électroniques constants et de téléconférences. Les activités de renforcement des capacités ne sont pas durables si elles ne s'accompagnent pas d'un mentorat soutenu visant à aider les bénéficiaires à atteindre tous les objectifs de leurs projets, notamment en ce qui a trait à la recherche, à la publication et à la diffusion des résultats (pour plus de précisions à ce sujet, voir la section 7 – Stratégie de communication).

Section 5 – Priorités régionales

Tous les axes thématiques, y compris ceux de l'agriculture urbaine, de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets solides et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et le régime foncier en tant qu'axe transsectoriel, seront traités dans chacune des régions (bien qu'il soit admis que certains aspects peuvent revêtir plus d'importance dans certaines régions que dans d'autres). Dans le cadre du processus de sélection des villes ciblées, l'IP établira l'importance relative des axes thématiques dans chaque région. Dans les villes choisies, le diagnostic permettra de déterminer l'importance de chaque axe dans le cadre global de l'atténuation des pressions exercées sur l'environnement et de l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles.

Outre la nouvelle série de projets intégrés menés dans les villes ciblées, l'IP PURE financera des projets tablant sur des atouts bien précis ou sur des projets précédents porteurs et des engagements antérieurs de l'IP AU et du SGE. Voici des exemples d'interventions qui auront un caractère proprement régional.

- En Asie, il y aura de nouveaux projets en ce qui concerne l'eau et l'assainissement et l'agriculture urbaine, qui seront accompagnés de travaux exploratoires sur la gestion des déchets solides et sur la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, dont des travaux sur les tsunamis de décembre 2004 en Asie du Sud et de l'Est en partenariat avec d'autres IP EGRN (voir la section 6.2).
- En Afrique subsaharienne, on poursuivra les travaux dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de l'agriculture urbaine, que viendront compléter des travaux exploratoires sur la gestion des déchets solides.
- Dans la région MOAN, l'aide accordée antérieurement pour des recherches sur la réutilisation des eaux grises par les ménages sera augmentée et pourra être transférée à

d'autres régions, notamment l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. On amorcera aussi des travaux dans le domaine de l'agriculture urbaine en dehors du cadre de l'utilisation des eaux usées par la prestation de cours sur les méthodes de recherche et de gestion en agriculture urbaine à l'échelle régionale.

- Dans la région ALC, dans le droit fil des activités du SGE, la recherche sur la gestion des déchets solides sera menée conformément aux accords signés antérieurement par le CRDI et le ministère de l'Environnement et de la Protection du territoire de l'Italie. Se poursuivront également le réseautage en cours et les activités de renforcement des capacités du SGE en ce qui a trait à l'eau et à l'assainissement, ainsi que son programme de formation à l'intention des techniciens municipaux, sur la mise en œuvre et l'utilisation du SIGA pour la prévention des catastrophes naturelles dans les zones vulnérables des municipalités et l'atténuation de leurs effets.

Références bibliographiques

Abers, Rebecca (1998), "Learning Democratic Practice: Distributing Government Response Through Popular Participation in Porto Alegre, Brazil", in Douglas, Mike and Friedmann, John (dir.), *Cities for Citizens*, Angleterre, John Wiley.

Alder, G. (1995), "Tackling Poverty in Nairobi's Informal Settlements: Developing an Institutional Strategy", *Environment and Urbanization*, vol. 7, n° 2, p. 85-107.

Alvarez, A.A., Hurtado, J.E., Roa C.E. et Gustavo Vivas (1990), "Evaluación del programa de obras de Aguablanca", Bogotá, Foro Nacional por Colombia.

Anton, D. (1993), *Villes assoiffées : l'approvisionnement en eau dans les villes d'Amérique latine*, Ottawa, CRDI.

Bartone, C. (2001), "Urban Environmental Management and the Poor - Environmental Strategy Consultation Brown Bag Series", [en ligne] <http://wbln0018.worldbank.org/lac/envstrategy/ar/cover.nsf/0/40451d0d0edfa24f85256a0e005aa2e1?OpenDocument>, repéré le 15 novembre 2004 sur le site de la Banque mondiale.

Booyabancha, S. (1999), "A Decade of Change: From the Urban Community Development Office (UCDO) to the Community Organization Development Institute (CODI) in Thailand", International Institute for Environment and Development (IIED) Working Paper 12 on Poverty in Urban Areas, Londres, IIED.

Brooks, D. (2002), *L'eau : gérer localement*, Ottawa, CRDI.

Bucknall, J., Kraus, C. et P. Pillai (2001), "Poverty and Environment: Background Paper for the World Bank Environment Strategy", Washington, Banque mondiale.

Charveriat, C. (2000), "Natural Disasters in Latin America and the Caribbean: An overview of Risks", Washington, Banque interaméricaine de développement.

Davenport, T.H. *et al.* (1998), "Successful Knowledge Management Projects", *Sloan Management Review*, 39(2), p. 43-57.

Everett, M. (1999), "Evictions and Human Rights: An Ethnographic Study of Development and Land Disputes in Bogotá, Colombia", [en ligne] http://www.lincolnst.edu/pubs/dl/747_everett_99.pdf, repéré le 30 novembre 2004 sur le site du Lincoln Institute of Land Policy.

Fry, S., Cousins, B. et K. Olivola (2002), *Health of Children Living in Urban Slums in Asia and the Near East: Review of Existing Literature and Data*, Washington, U.S. Agency for International Development (USAID).

FAO (2004), "Assessment of Nutritional Status in Urban Areas", [en ligne] http://www.fao.org/es/ESN/nutrition/urban_assessment_en.stm, repéré le 5 novembre 2004 sur le site de la FAO.

Faruqui, N. et M. Bino (dir.) (2001), *La gestion de l'eau selon l'Islam*, Ottawa, CRDI.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (1996), "Changing Places: Population, Development and the Urban Future", in *State of World Population 1996*, [en ligne] <http://www.unfpa.org/swp/1996/ch2.htm>, repéré le 1^{er} décembre 2004 sur ce site.

Frojmovic, M. (1995), "Urban Water Management at IDRC: Impacts, lessons learned and recommendations for future research", Ottawa, CRDI.

Gaye, M. et F. Diallo (1997), "Community Participation in the Management of the Urban Environment in Rufisque (Senegal)", *Environment and Urbanization*, vol. 9, n° 1, p. 9-29.

Gertel, J. et S. Samir (2000), "Cairo: Urban Agriculture and Visions for a "Modern" City", in Bakker et al. (dir.), *Growing Cities Growing Food: Urban agriculture on the Policy Agenda*, [en ligne] http://www.ruaf.org/reader/growing_cities/Cairo.PDF, repéré le 1^{er} décembre 2004 sur le site du RUAF.

Groupe de la Banque mondiale (2004), *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : mettre les services de base à la portée des pauvres*, New York, Oxford University Press.

Hasan, Arif (1997), *Working with Government: The Story of OPP's Collaboration with State Agencies for Replicating its Low Cost Sanitation Programme*, Karachi, City Press.

IFPRI (2004), "Socioeconomic Differentials in Child Stunting Are Consistently Larger in Urban Than in Rural Areas", [en ligne] <http://www.ifpri.org/divs/fcnd/dp/papers/fcnbr97.pdf>, repéré le 29 octobre 2004 sur le site de l'IFPRI.

IFPRI (2004a), "Ghana: The Accra Urban Food and Nutrition Study", [en ligne] <http://www.ifpri.org/>, repéré le 5 novembre 2004 sur le site de l'IFPRI.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (2002), "Living in the City: Challenges and Options for the Urban Poor", [en ligne] <http://www.ifpri.org/>, repéré le 29 octobre 2004 sur le site de l'IFPRI.

Keiser, J., Utzinger, J., Caldas de Castro, M., Smith, T.A., Tanner, M. et B.H. Singer (2004), "Urbanization in Sub-Saharan Africa and implication for malaria control", *The American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, vol. 71, n° 2 (suppl.), p. 118-127.

Kennedy, G. (2003), "Food Security in the Context of Urban Sub-Saharan Africa", [en ligne] <http://foodafrica.nri.org/urbanisation/urbspapers/GinaKennedyFoodsecurity.pdf>, repéré le 29 octobre 2004 sur le site de Food Africa.

Laurie, N. et S. Marvin (1999), "Globalisation, Neoliberalism, and Negotiated Development in the Andes", *Environment and Planning*, vol. 31, n° 8, p. 1401-1415.

Lee-Smith, D. (2004), "Women Feeding Cities: Gender Mainstreaming in Urban Food Production & Food Security", actes de l'atelier sur les sexespécificités et l'agriculture urbaine tenu à Accra, au Ghana, du 20 au 23 septembre 2004 et organisé par ETC-RUAF et le GCRAI, en collaboration avec IWMI-Ghana [document non publié].

Mpendazoe, F.M.T. (2000), "Overview of Socio-Economic Opportunities Related to Sewage Management of the Coastal Urban Centres of the Eastern Africa Region", Pays-Bas, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

McGranahan, G. (2002), "Scaling the Environmental Challenge", *International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change (IHDP) Newsletter*, Bonn, IHDP, Issue 4/02, p.8-10.

Menegat, R. (2002), "Participatory Democracy and Sustainable Development: Integrated Urban Environmental Management in Porto Alegre, Brazil", *Environment and Urbanization*, vol. 14, n° 2, p. 181-206.

Municipal Development Programme (MDP) (2001), "The Political Economy of Urban and Peri-Urban Agriculture in Eastern and Southern Africa", actes de l'atelier MDP-CRDI tenu à Harare, au Zimbabwe.

Nations Unies (2002), "Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable", [en ligne] http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIToc.htm, repéré le 15 février 2005 sur le site des Nations Unies.

Nations Unies (2003), "World Urbanization Prospects: The 2003 Revision", [en ligne] <http://www.un.org/esa/population/publications/wup2003/2003WUPHighlights.pdf>, repéré le 11 novembre 2004 sur le site des Nations Unies.

Nations Unies (2003a), *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003*, [en ligne] <http://www.un.org/News/briefings/docs/2003/HABITAT.BRF.doc.htm>, repéré le 29 octobre 2004 sur le site des Nations Unies.

Onibokun, A. (dir.) (1999), *La gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique*, Ottawa, CRDI.

Payne, G. et E. Fernandes (2001), "Legality and Legitimacy in Urban Tenure Issues", document de travail du Lincoln Institute of Land Policy (WP01GP1), Cambridge, Lincoln Institute of Land Policy.

Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PGU-ALC) (2003), *Policy Briefs on Urban Agriculture*, Quito, Programme de gestion urbaine-région ALC.

Ramirez, R. et W. Quarry (2004), *Communication for Development: A Medium for Innovation in Natural Resource Management*, Ottawa, CRDI et FAO. [en ligne] http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/AD661E/AD661E00.HTM, repéré sur le site de la FAO.

Rashid, S.F. (2000), “The Urban Poor in Dhaka City: Their Struggles and Coping Strategies During the Floods of 1998”, *Disasters Journal*, vol. 24, n° 3, p. 240-253.

Redwood, M. (2004), “Wastewater Use in UA: Assessing Current Research and Options for National and Local Governments”, CFP Report Series, Report 37, Ottawa, CRDI. [en ligne] http://web.idrc.ca/es/ev-59932-201-1-DO_TOPIC.html, repéré sur le site du CRDI.

Rossi-Espagnet, A., Goldstein, G.B. et I. Tabibzadeh (1991), “Urbanization and Health in Developing Countries: A Challenge for Health for All”, *World Health Statistical Quarterly*, vol. 44, n° 4, p.185-244.

Ruel, M., Haddad, L. et J. Garret (1999), “Some Urban Facts of Life: Implications for Research and Policy”, *World Development*, vol. 27, n° 11, p. 1917-1938.

Sapir, D. (1990), “Infectious Disease Epidemics and Urbanization: A Critical Overview of the Issues”, document préparé pour la Commission OMS Santé et Environnement, Genève, Organisation mondiale de la santé.

Satterthwaite, D. (2001), “Rural and Urban Poverty: Understanding the Differences”, *Economic Perspectives: An Electronic Journal of the U.S. Department of State*, vol. 6, n° 3, septembre 2001, [en ligne] <http://usinfo.state.gov/journals/ites/0901/ijee/toc.htm>, repéré le 1^{er} décembre 2004 sur le site du Département d’État des Etats-Unis.

Satterthwaite, D. (2001a), “Reducing urban poverty: constraints on the effectiveness of aid agencies and development banks and some suggestions for change”, *Environment and Urbanization*, vol. 13, n° 1, p. 137-157.

Satterthwaite, D. (2003), “The Millennium Development Goals and urban poverty reduction: great expectations and nonsense statistics”, *Environment and Urbanization*, vol. 15, n° 2, p. 181-190.

Satterthwaite, D. (2003a), “The Links Between Poverty and the Environment in Urban Areas of Africa, Asia and Latin America”, *Annals of the American Academy*, vol. 590, novembre 2003, p. 73-92.

Scott, C., Faruqui, N.I. et L. Raschid (2004), *Wastewater Use in Irrigated Agriculture: Confronting the Livelihood and Environmental Realities*, Londres, CABI-IWMI-CRDI.

Secrétariat de gestion de l’environnement (2004), *INFO-EMS: Special Edition, World Urban Forum*, Ottawa, CRDI.

Smolka, M. (2003), “Informality, Urban Poverty and Land Market Prices”, *Land Lines Newsletter*, vol. 15, n° 1, p. 4-7.

Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) (2002), “Strategic Direction for Research: Disease Burden and Epidemiological Trends”, [en ligne] <http://www.who.int/tdr/diseases/dengue/direction.htm#burden>, repéré le 6 décembre 2004 sur le site du programme.

Tripp, A.M. (1997), *Changing the Rules: The Politics of Liberalization and the Urban Informal Economy in Tanzania*, Berkeley, University of California Press.

ONU-Habitat (2001), “The Global Urban Observatory Databases: Monitoring the Implementation of the Habitat Agenda”, [en ligne] http://www.unhabitat.org/programmes/guo/guo_analysis.asp, repéré le 29 octobre 2004 sur le site de l’ONU-Habitat.

ONU-Habitat (2003), “Environmentally Sustainable Urbanization: Developing Environmental Planning and Management Capacities for Poverty Reduction”, rapport de la rencontre mondiale des participants au Programme cités durables tenue à Alexandrie, en Égypte, du 29 septembre au 2 octobre 2003, [en ligne] http://www.unhabitat.org/programmes/SustainableCities/general_information.asp, repéré le 2 novembre 2004 sur le site de l’ONU-Habitat

ONU-Habitat (2004), *Backgrounder - Water & Sanitation Problems*, [en ligne] <http://www.unhabitat.org/mediacentre/documents/wwf5.pdf>, repéré le 15 novembre 2004 sur le site de l’ONU-Habitat.

ONU-Habitat (2004a), “Dialogue on urban sustainability. Environment, economy, society: commitment to a culture of partnerships for sustainable urbanization”, document de travail HSP/WUF/2/8 préparé en vue du Forum urbain mondial, [en ligne] <http://www.unhabitat.org/wuf/2004/documentation.asp>, repéré le 2 novembre 2004 sur le site de l’ONU-Habitat.

ONU-Habitat (2004b), “Dialogue on urban renaissance: towards new powers for local governments in a globalizing world”, document de travail HSP/WUF/2/5 préparé en vue du Forum urbain mondial, [en ligne] <http://www.unhabitat.org/wuf/2004/documentation.asp>, repéré le 2 novembre 2004 sur le site de l’ONU-Habitat.

Water Partners International (2004), “*Water Credit*”, <<http://www.water.org/watercredit/>>, repéré le 15 novembre 2004.

Whyte, A. et A. Drescher (2003), “Cities Feeding People: External Review April 2000 – March 2003”, Ottawa, Section de l’évaluation du CRDI.

Vélez-Guerra, Andrés (2003), “The Aguablanca District: The Urban Poor’s Access to Land”, Ottawa, Institut canadien des urbanistes.

Vélez-Guerra, Andrés (2004), “Multiple Means of Access to Land for Urban Agriculture: A Case Study of Farmers’ Groups in Bamako, Mali”, CFP Report Series, Ottawa, CRDI.